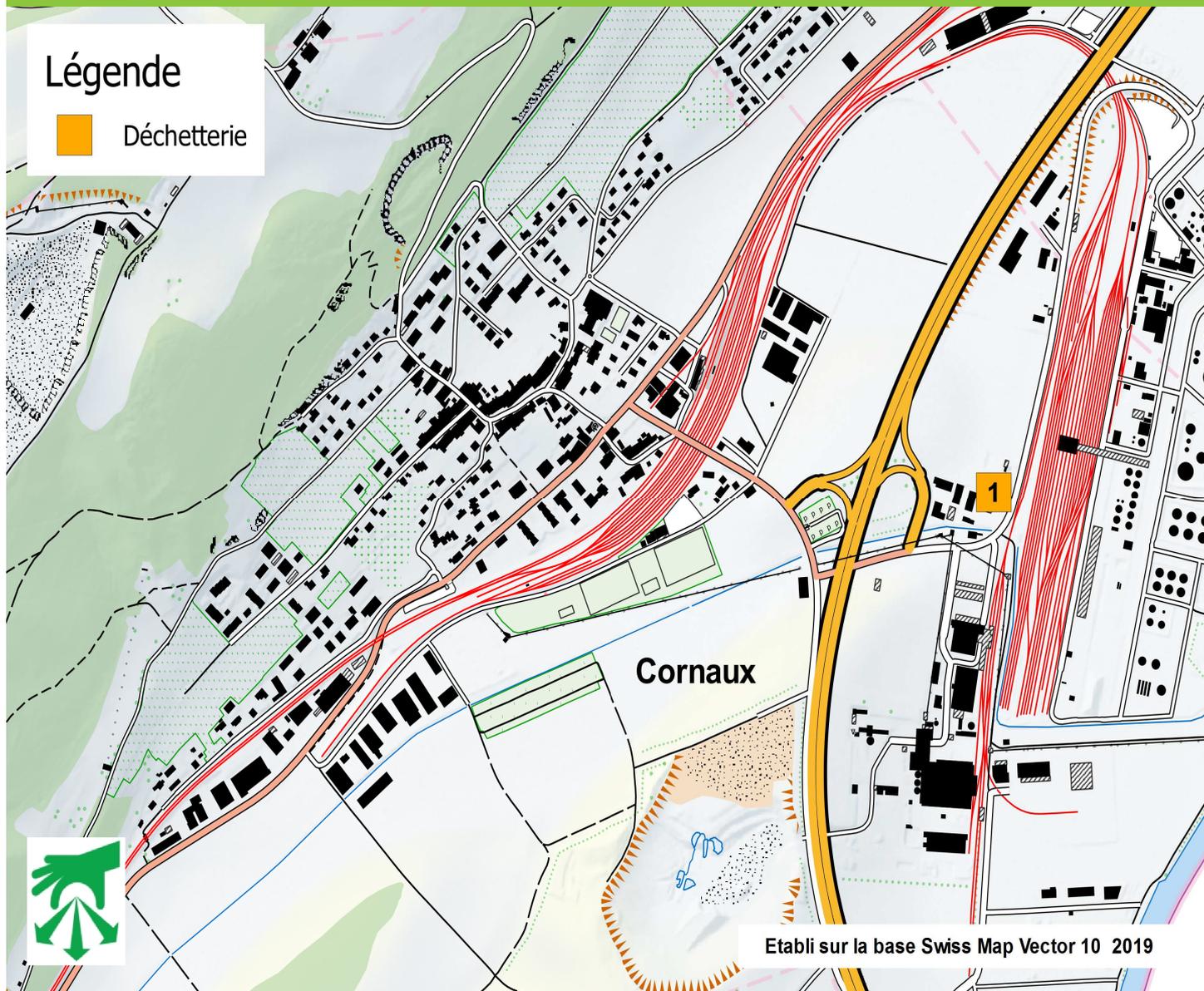




MEMODéchets 2023

Légende

 Déchetterie



Etabli sur la base Swiss Map Vector 10 2019

Je suis votre guide des déchets

application mobile



Cornaux

vadec

Réseau de valorisation
des déchets - Arc jurassien

Infos générales

Ma DÉCHETTERIE (voir plan)

1 - Déchetterie intercommunale de l'Entre-deux-Lacs, La Ronde-Fin 21 : tous types de déchets ménagers recyclables.

Horaires d'ouverture:

Lundi: fermé

Mardi: 9h00 à 18h00 (non-stop)

Mercredi: 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Jedi: 9h00 à 18h00 (non-stop)

Vendredi: 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Samedi: 8h00 à 13h00.

Fermeture de la déchetterie en 2023 : 1er janvier, 1er mars, Vendredi-Saint 7 avril, jeudi et vendredi de l'Ascension 18 et 19 mai, 1er août, 26 décembre.

Plus d'informations disponibles sur le site internet :

www.chatellenie-de-thielle.ch

Tél. 032 755 72 04.

TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats...

- profitez pour **ramener au(x) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage en fin de vie (PET, piles, appareils).

Contact et infos

Commune de Cornaux

Clos Saint-Pierre 1

2087 Cornaux

032 886 45 10

commune.cornaux@ne.ch

www.cornaux.ch

Info déchets

Arc jurassien

0842 012 012

Aux heures de bureau

(tarif local)



Avec l'app mobile
MEMODéchets

la gestion des déchets
est encore plus simple!

Pour plus d'infos consultez le site :

<https://www.memodechets.ch>

Cornaux 2023

Début des tournées : 05h30

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
L					1 Fête du travail	
M					2	
M		1	1 Indépendance du canton NE		3	
J	2	2	2		4	1
V	3	3	3		5	2
S	4	4	4	1	6	3
D	1 Nouvel An	5	5	2	7	4
L	2 Saint Berchtold	6	6	3	8	5
M	3	7	7	4	9	6
M	4	8	8	5	10	7
J	5	9	9	6	11	8
V	6	10	10	7 Vendredi Saint	12	9
S	7	11	11	8	13	10
D	8	12	12	9 Pâques	14	11
L	9	13	13	10 Lundi de Pâques	15	12
M	10	14	14	11	16	13
M	11	15	15	12	17	14
J	12	16	16	13	18 Ascension	15
V	13	17	17	14	19	16
S	14	18	18	15	20	17
D	15	19	19	16	21	18
L	16	20	20	17	22	19
M	17	21	21	18	23	20
M	18	22	22	19	24	21
J	19	23	23	20	25	22
V	20	24	24	21	26	23
S	21	25	25	22	27	24
D	22	26	26	23	28 Pentecôte	25
L	23	27	27	24	29 Lundi de Pentecôte	26
M	24	28	28	25	30	27
M	25		29	26	31	28
J	26		30	27		29
V	27		31	28		30
S	28			29		
D	29			30		
L	30					
M	31					

Cornaux 2023

Début des tournées : 05h30

	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
L						
M		1 Fête nationale Suisse				
M		2			1	
J						
V			1 		3 	1 
S	1	5	2		4	2
D	2	6	3	1	5	3
L	3	7	4	2	6	4
M	4 	8 	5 	3 	7 	5 
M	5	9	6	4	8	6
J	6 	10 	7 	5 	9 	7
V	7 	11 	8 	6 	10 	8 
S	8	12	9	7	11	9
D	9	13	10	8	12	10
L	10	14	11	9	13	11
M	11 	15 	12 	10 	14 	12 
M	12	16	13	11	15	13
J	13 	17 	14 	12 	16 	14 
V	14 	18 	15 	13 	17 	15 
S	15	19	16	14	18	16
D	16	20	17 Jeûne Fédéral	15	19	17
L	17	21	18 Lundi du Jeûne Fédéral	16	20	18
M	18 	22 	19 	17 	21 	19 
M	19	23	20	18	22	20
J	20 	24 	21 	19 	23 	21
V	21 	25 	22 	20 	24 	22 
S	22	26	23	21	25	23
D	23	27	24	22	26	24
L	24	28	25	23	27	25 Noël
M	25 	29 	26 	24 	28 	26
M	26	30	27	25	29	27
J	27 	31 	28 	26 	30 	28 
V	28 		29 	27 		29 
S	29		30	28		30
D	30			29		31 Saint Sylvestre
L	31			30		
M				31 		

Comment gérer vos déchets ?



Ordures ménagères SacNEVA

Voir informations communales et calendrier ci-contre.



Déchets spéciaux des ménages

Par les points de vente ou à la déchetterie intercommunale. Peintures, vernis, solvants, engrais, colle, pétrole, produits phytosanitaires et chimiques.



Déchets compostables ménagers

Voir informations communales et calendrier ci-contre.



Aluminium et boîtes de conserve

A déposer à la déchetterie intercommunale. Les déchets doivent être rincés.



Tubes lumineux (néon) / LED

A déposer aux points de vente ou à la déchetterie intercommunale. Retour en priorité chez le fournisseur.



Déchets de jardin

A éliminer lors de la tournée des déchets verts. La déchetterie ne collecte plus ces déchets. Les branches (diamètre max. 8 cm.) doivent être attachées en fagots (longueur max. 1.50 m.) **PAS D'ATTACHES ET DE SACS EN PLASTIQUE.**



Ferraille (objets métalliques)

A déposer à la déchetterie intercommunale. Pas de moteurs à explosion ni de pièces de voitures.



Piles et accumulateurs

A déposer aux points de vente ou à la déchetterie intercommunale. Tous les points de vente ont l'obligation de reprendre gratuitement les piles usagées.



Papier

A déposer à la déchetterie intercommunale.



Déchets encombrants combustibles

A déposer à la déchetterie intercommunale. Tout objet ne pouvant pas être démonté ou séparé de plus de 50 cm. Séparer auparavant les parties de meubles (fer, bois, plastique).



Sagex

Dans les sacs officiels ou si gros déchets, avec les encombrants à la déchetterie intercommunale.



Carton propre

A déposer aux points de vente ou à la déchetterie intercommunale (cartons pliés).



Déchets inertes (petites quantités)

Porcelaine, grès, céramique, vaisselle, miroirs, bacs à fleur en terre cuite, etc. A déposer à la déchetterie intercommunale.



Dépouilles d'animaux

Centre collecteur de Montmollin, 032 731 12 85. Cremadog à Montmollin, 032 731 20 30.



PET

Par les points de vente ou à la déchetterie intercommunale.



Appareils électriques et électroniques

A rendre aux points de vente ou déposer à la déchetterie intercommunale. En priorité à retourner chez le fournisseur.



Bois

A déposer à la déchetterie intercommunale.



Flacons en plastique avec bouchon

Seuls les flacons avec bouchons, vidés et rincés, sont valorisables et repris dans les déchetteries ou les centres commerciaux. Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel.



Cartouches d'encre pour imprimantes

Par les points de vente ou à la déchetterie intercommunale.



Pneus

A rapporter au point de vente ou à la place officielle de Bois-Rond, Corcelles. Pneus, roues, jantes et toutes pièces de voitures ne sont pas acceptés à la déchetterie.



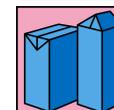
Verre

A déposer à la déchetterie intercommunale.



Médicaments

A rapporter à la pharmacie. Ne jamais jeter dans les WC ou le sac poubelle.



Berlingots / Briques à boissons

Dans un sac à ordures officiel. Ces emballages sont des déchets composites (différents matériaux) et ne peuvent pas être recyclés.



Textiles et chaussures

Vêtements, draps, rideaux, linges, chaussures en bon état et propres dans un sac en plastique fermé. Les souliers de skis vont à la poubelle.



Plastiques agricoles

A recycler par la filière agricole. Dans les conteneurs d'entreprises.



Capsules Nespresso (aluminium)

Par les points de vente ou à la déchetterie intercommunale. **UNIQUEMENT** les capsules de thé et café NESPRESSO. Pas de capsules d'autres marques.



Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion), si métal ou alu dans la benne correspondante à la déchetterie intercommunale.



Huiles minérales et végétales

A déposer à la déchetterie intercommunale. Séparer absolument les huiles minérales (moteur) des huiles végétales (cuisine). Huile figée, graisse vont à la poubelle. **Ne jamais jeter dans l'évier ou les WC.**



Cendres de bois

Dans un sac à ordures officiel. Attention danger d'incendie ! Les cendres peuvent contenir des braises plusieurs jours.



Batteries d'autos

A déposer à la déchetterie intercommunale. A la place officielle de Bois-Rond, Corcelles.

Informations communales

Tournées déchets ménagers

Tous les mardis et vendredis à partir de 06h30. Les déchets pour lesquels il n'existe pas de collecte sélective sont à mettre dans un sac officiel SacNEVa, à déposer **uniquement** le jour du ramassage dès 05h30.

Tournée supprimée le 07.04 (Vendredi-Saint).

Tournées déchets verts (compostables)

Tous les jeudis sauf jours fériés à partir de 06h30. En janvier, février et décembre, tournées toutes les 2 semaines.

Tournées supprimées les 12.01 et 26.01, 09.02, 23.02, 18.05 (Ascension), 07.12 et 21.12.

La priorité est donnée au compostage individuel. Les déchets de jardin et de cuisine sont à mettre **uniquement en conteneurs standardisés** (voir page sur le tri des déchets). Les branches (diamètre max. 8 cm.) doivent être attachées en fagots (longueur max. 1,50 m.) **Pas d'attaches et de sacs en plastique. Pas de déchets non compostables.**

Déchets encombrants

Les personnes âgées ou à mobilité réduite, qui ne disposent pas de moyen de transport pour apporter des déchets encombrants à la déchetterie, peuvent contacter l'administration communale (tél. 032 886 45 10) qui leur fournira une liste des bénévoles mettant leur véhicule à disposition.

Textiles, chaussures

Collecte périodique organisée dans le village (sacs mis dans la boîte aux lettres) ou dépôt à la déchetterie intercommunale dans les conteneurs à textiles.



COMMUNE DE CORNAUX

Le bon tri des déchets verts et organiques

Attention: Seuls les conteneurs standardisés suivants sont acceptés:

- Bacs à déchets verts de 3 à 8 litres



- Conteneurs à roulettes de 120 à 770 litres



- Fagots de branches ficelés jusqu'à 1,5 m. de longueur.



Les déchets verts et organiques compostés fournissent un terreau de très bonne qualité qui améliore l'état du sol. Les déchets méthanisés fournissent de l'électricité et/ou du biogaz et des sous-produits réutilisables comme le compost.



C'est pour cette raison que nous vous rendons attentifs au tri des déchets verts. Il y a encore **trop souvent des déchets étrangers** (plastiques, emballages, etc.) dans les conteneurs à déchets verts et organiques. Un tri manuel doit être effectué, occasionnant des frais supplémentaires qui sont mis à charge de la population.

Ce qui ne doit pas se trouver dans les déchets verts !



Des contrôles seront effectués et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

Merci par avance de votre collaboration.